



CONTRAT DE VILLE DU LAMENTIN
2015-2022



APPEL A PROJETS 2021

CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 08 MARS 2021



L'APPEL A PROJETS DU CONTRAT DE VILLE :

DES SOLUTIONS LOCALES POUR SORTIR DE LA CRISE SANITAIRE

Le contrat de ville du Lamentin, à l'oeuvre de 2015 à 2022 est conduit avec l'ambition, en appui des politiques de droit commun, d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers sensibles, de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leurs unités urbaines.

Comme chaque année, un appel à projets est lancé, afin de faire émerger et de soutenir des initiatives au service des populations de ces quartiers désignés : « quartiers prioritaires » et « quartiers de veille ».

La crise sanitaire a accentué les inégalités structurelles qui touchent ces territoires.

Il faut d'abord saluer l'exemplarité de l'engagement, de la mobilisation, de l'inventivité des interlocuteurs de proximité, les associations plus spécifiquement, qui ont su, dans des conditions d'urgence, encadrées par une réglementation inédite, assurer les liens avec les bénéficiaires de leurs actions et plus largement avec les habitants des quartiers.

Pour préserver ce lien, Il a fallu bouleverser les modes d'organisation, trouver de nouvelles formes de solidarité et de médiation, adapter les pratiques aux exigences des protocoles sanitaires.

L'échelle d'intervention du contrat de ville, de même que les principes d'adaptabilité, de réactivité, de fonctionnement en réseau, complétés par les valeurs d'autonomie de gestion du GIP ont montré toute leur plus-value.

Les partenaires du contrat ont ainsi maintenu et ajusté les moyens relevant de la contractualisation (mobilisation en cohérence des financements de la ville, de l'Etat, de la CACEM et de l'ARS) afin, d'une part, de soutenir la capacité d'agir des porteurs de projets et, d'autre part, de faciliter la mobilisation des ressources en faveur des besoins à couvrir plus prioritairement.

En complémentarité, les programmes « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires », ont permis de valoriser les engagements associatifs solidaires et d'accompagner le financement de nouveaux projets structurants.

Cette crise n'étant pas terminée, ses conséquences fragilisent encore particulièrement les habitants des quartiers concernés.

Afin de disposer de données précises permettant d'éclairer la réflexion locale quant à l'impact de la crise sanitaire et son traitement à travers les politiques à mettre en oeuvre sur le court/moyen terme, la ville du Lamentin a confié au COMPAS une étude « SONAR » visant à « détecter les fragilités sociales révélées par la crise sanitaire » sur l'ensemble du territoire communal.

Le diagnostic porte sur 06 axes :

- les impacts de la crise économique déclinés en 02 baromètres → sur le budget des ménages /→sur l'emploi
- l'inclusion numérique déclinée en 02 baromètres → la rupture face au numérique/ →les besoins pour l'accès aux droits
- la fragilité des enfants et des familles
- la fragilité de la population âgée
- les besoins potentiels de santé
- la fragilité des territoires via l'Indice de Développement des territoires (l'IDT s'inscrit dans une logique de compréhension des écarts entre les espaces géographiques au sein du territoire national, comprendre ce qui bouge dans un territoire et de le comparer à ce qui bouge dans les autres territoires.)

S'agissant des résultats, les 02 IRIS (Bourg et Four-à-Chaux) qui intègrent les quartiers prioritaires se positionnent particulièrement défavorablement.

→Pour l'IRIS « Bourg » : le territoire se distingue avant tout avec des indices élevés concernant la fragilité des mineurs et des personnes âgées, la rupture face au numérique, les besoins potentiels de santé et il enregistre l'IDT le plus bas

-Pour l'IRIS « Four-à-Chaux » : il enregistre l'indice d'impact de la crise sur l'emploi le plus élevé et présente des parts importantes de mineurs vulnérables et de personnes âgées fragiles. L'indice de rupture face au numérique est aussi relativement haut.

La cartographie des fragilités dans les IRIS montre les autres secteurs fortement touchés :

Ainsi, à titre d'exemple:

- l'IRIS dans lequel se trouve le quartier Basse-Gondeau (secteur ouest) se distingue avec la part de salariés en emploi précaire la plus haute

-Concernant le baromètre de la fragilité numérique, les quartiers Acajou et Bois d'Inde enregistrent un indice de besoins pour l'accès aux droits parmi le plus élevé; le territoire se distingue avec une sur-représentation des enfants âgés entre 6 et 18 ans

-Place d'Armes se différencie avec une sur-représentation d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale, un profil qui accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. Cette même proportion d'enfants vit également dans le parc social, cela concerne plus de 06 enfants sur 10.

L'étude met également en évidence les populations dites « invisibles », celles qui ne sont pas dans les bénéficiaires de l'action sociale ni dans le public associatif ; des personnes n'ayant jamais contacté les services sociaux auparavant, qui doivent être aidées ponctuellement afin qu'elles retrouvent l'autonomie financière, ou des personnes très éloignées des dispositifs et qui n'ont pas les réflexes de connexion avec les acteurs de proximité ou avec les institutions.

Cet appel à projets reste fondamental pour venir appuyer les démarches de déploiement des politiques de droit commun sur les quartiers et leur articulation avec les engagements du contrat de ville, suivant les orientations affichées dans le contrat-cadre qui constituent toujours une feuille de route.

Toutefois, face au risque fort d'accroissement et d'accélération des situations de décrochage, à la lumière des conclusions de l'étude du COMPAS et en tenant compte des remontées d'information recueillies auprès des acteurs de terrain, les objectifs de l'appel à projets visent :

- l'adaptation d'actions préexistantes mais qui, compte tenu de la situation sanitaire, nécessitent d'être renforcées ou d'être adaptées

- de nouvelles actions, afin de répondre aux enjeux propres à la sortie de crise.

Une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans les axes d'intervention suivants :

- La continuité éducative

En réponse aux fragilités des enfants et des familles, il s'agit, en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs inter-institutionnels déjà déployés, le CLAS et le PRE, de veiller à ce que les enfants ne soient pas pénalisés dans leur parcours de vie, notamment par l'autonomie numérique ; Il s'agit également d'agir pour soutenir la parentalité, pour développer et réajuster l'offre socio-éducative par l'accès à la pratique sportive et culturelle, aux vacances et aux loisirs, pour ceux qui en sont le plus éloignés.

- L'accès à L'emploi/ le développement économique

Cet enjeu est traité dans le contrat de ville au titre du pilier « Développement économique et emploi » et fait l'objet de priorités spécifiques chaque année, des priorités qui doivent être renforcées au regard du contexte, au bénéfice du public jeune dont les femmes en particulier, dans une logique de parcours, en articulant les problématiques de qualification et de formation avec les aspects sociaux et éducatifs.

Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2021

Le contrat de ville doit permettre aussi d'encourager les démarches de création auprès des publics vulnérables et le développement d'activités économiques en lien avec les ambitions du programme « Action Cœur de Ville » qui concerne le Centre-Ville aggloméré mais aussi le développement des activités relevant de l'économie sociale et solidaire et de l'économie résidentielle dans tous les quartiers.

-La lutte contre la fracture numérique

Face aux facteurs d'exclusion numérique : l'absence de connexion ou de matériel, la moindre familiarité avec les technologies de la communication, les projets doivent faciliter l'accès aux droits dans les territoires, l'accès aux usages numériques pour les plus précaires, dans une logique de mobilisation en proximité.

La promotion de la santé

Une intervention publique ambitieuse s'avère indispensable pour traiter les inégalités révélées ou renforcées par la crise sanitaire en matière de conséquences sur la santé : prévalence de certaines maladies chroniques qui rendent plus vulnérables, précarité alimentaire, effets de l'isolement touchant une forte proportion de personnes âgées, de personnes d'origine étrangère, dépendances addictives rendant l'exposition au coronavirus plus risquée...

-Les problématiques de santé mentale liées aux configurations familiales et aux conditions de vie (monoparentalité, famille nombreuse, insalubrité de l'habitat et promiscuité) se sont particulièrement accrues et représentent un enjeu majeur. Autant de besoins spécifiques qu'il faudra traiter en coordonnant de façon ciblée les ressources des partenaires en responsabilités (ARS, CGSS...) et en cohérence avec les orientations du Contrat Local de Santé Mentale en place sur le territoire communal depuis le 1^{er} janvier 2020.

-La qualité du cadre de vie

La crise sanitaire a également souligné les inégalités en matière de qualité du cadre de vie, de services relevant de la qualité résidentielle. Des réalités qui touchent le Centre-Ville et qui concernent des territoires caractérisés par l'importance de l'habitat social collectif.

Face à ces préoccupations, en lien avec les objectifs visés par les bailleurs sociaux, les projets devront porter sur des initiatives permettant le renforcement du lien social, le développement des occupations et des usages valorisés de l'espace public notamment pour le Centre-Ville, ainsi que le traitement des enjeux de sécurisation des usagers. Afin d'améliorer les pratiques en matière de sécurité et d'aménagement urbain, les diagnostics devront s'appuyer sur des méthodes comme les marches exploratoires des femmes visant à favoriser la réappropriation de l'espace public par les femmes.

LES ORIENTATIONS THEMATIQUES

Elles sont structurées autour de 04 piliers :

- Cohésion sociale**
- Cadre de vie et renouvellement urbain**
- Emploi et développement économique**
- Valeurs de la république et citoyenneté**

A chaque pilier correspond des objectifs stratégiques et opérationnels.

Quelque soit le domaine dans lequel se déroule l'action, une attention particulière doit être portée aux axes transversaux suivants :

—Jeunesse—

—Lutte contre les discrimination—

—Egalité Femme/Homme—

Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2021

Le contrat de ville intègre l'affirmation de la mise en oeuvre d'une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes, selon une approche intégrée (article 1^{er} de la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes)

A ce titre, les projets soutenus devront prendre en compte cette priorité politique en explicitant de façon précise comment ils contribuent à atteindre cet objectif.

Il est donc recommandé aux porteurs de projets de s'assurer de la mise en oeuvre de cette approche dans leurs actions et de les rendre visibles.

Une grille d'auto-analyse des projets est annexée pour aider à cette mise en oeuvre.

la Délégation régionale aux droits des femmes est disponible pour tout accompagnement (voir coordonnées dans la liste des contacts).

LES TERRITOIRES D'INTERVENTION

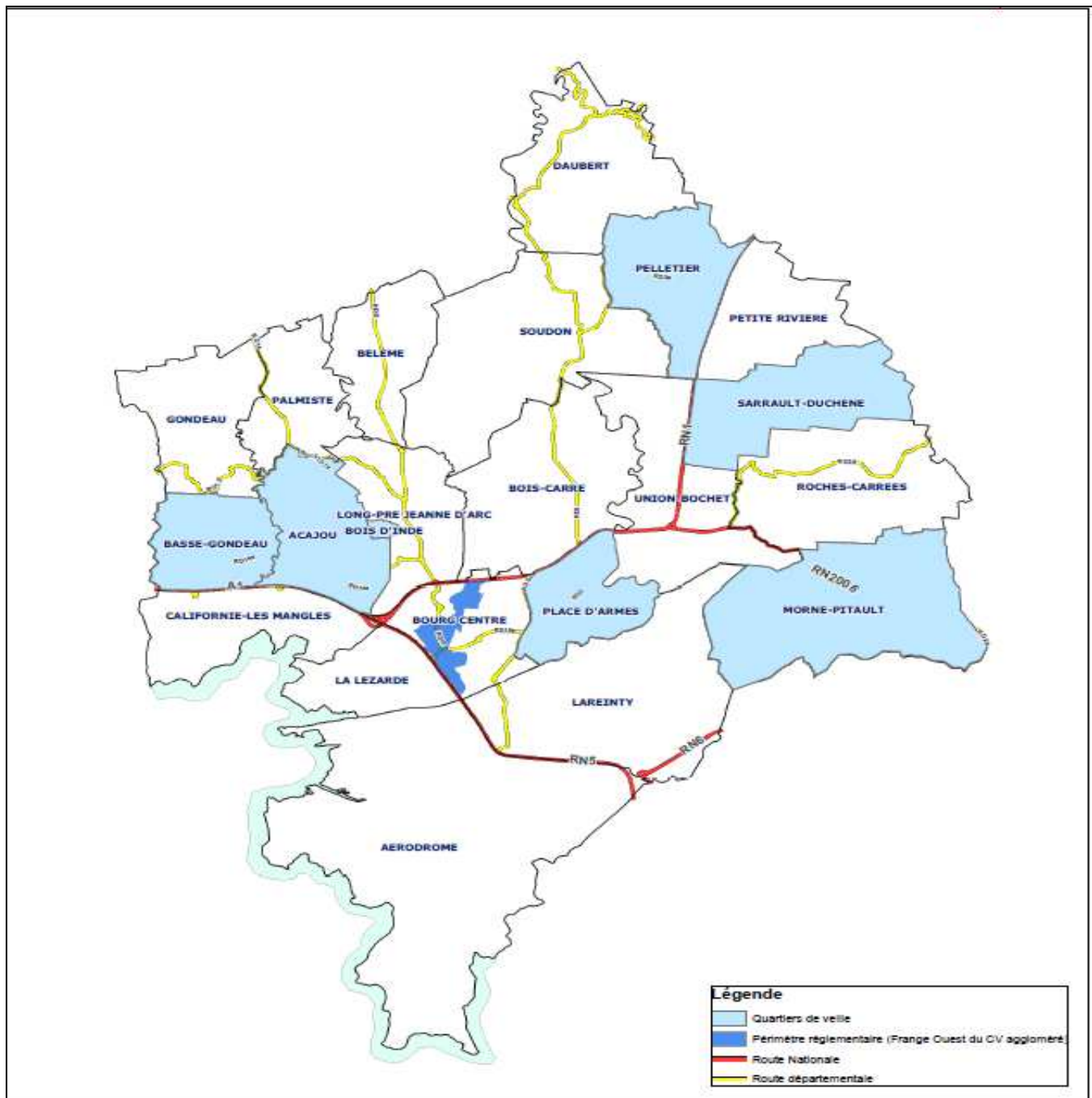
La politique de la ville est une politique territorialisée. Ces financements spécifiques sont mobilisés au profit d'actions bénéficiant aux habitants des quartiers de la géographie du contrat de ville :

-1/les quartiers prioritaires, désignés « Frange ouest du Centre-Ville aggloméré »

Four-à-Chaux, Vieux-Pont, Calebassier/Floraindre, Centre-Ville



Appel à projets CDV du Lamentin-Année 2021



-2/ Les quartiers de veille : Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde, Pelletier, Sarrault, Morne-Pitault

- La notion de « **quartier vécu** » permet de prendre en compte les structures et services implantés dans l'environnement des quartiers prioritaires ou de veille.

Les avantages qui sont associés à ces territoires sont décrits ci-après :

TYPE DE TERRITOIRE	IDENTIFICATION	AVANTAGES
<p><u>Quartier règlementaire</u> Frange Ouest du centre ville aggloméré, intégrant une partie des quartiers</p> <p>Vieux-Pont, Four-à-Chaux, Centre-ville, Calebassier/Floraindre</p>	<p>Par décret du 30 décembre 2014 dénommant la frange ouest du CV aggloméré et correspondant précisément aux rues suivantes :</p> <p>Rue Emmanuel Courant, Impasse du Figuier, rue du Mirador, Léonard Bulver, du Campêchier, Léonce Boicoulin, Clémencin, du Four-à-Chaux, Gueydon, du Vieux-Pont, rue H. Pelage, du Franc-Jeu, Pierre Zobda Quitman, Victor Schoelcher, Léonce Bayardin, de la Paix, Capitaine des Marolles, Hardy de st-Homer, Ernest maugée, Ernest André, Place Emile Berlan, rue Arthur Cayol, du Gai Tafia, De la Marche, Emma Forbas, Des Barrières, rue Floraindre, de l'Abattoir, Léon Papin Dupont, Boulevard Amédée Despointes</p>	<p>-Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun</p> <p>-fléchage des crédits spécifiques Etat</p> <p>-Mobilisation des crédits spécifiques ville</p> <p>-Exonérations fiscales (entreprises, bailleurs sociaux)</p>
<p><u>Quartier vécu</u> Correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, services et commerces, zones d'activités etc...). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils s'adressent dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours.</p>	<p>-Pas de délimitation précise</p> <p>-Identification sous la forme d'un recensement des équipements et services correspondant (voir ci-dessous)</p>	<p>-Mobilisation renforcée et adaptée du droit commun et crédits spécifiques, si impact avéré et significatif sur la situation des habitants du quartier règlementaire</p>
<p><u>Quartier de veille</u> Territoires sur lesquels les partenaires s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière au regard de la dégradation de leur situation sociale, urbaine et économique</p> <p>-Place d'Armes, Acajou, Basse-Gondeau, Bois d'Inde,- Pelletier, Sarrault, Morne Pitault</p>	<p>-Identification dans le cadre du contrat</p> <p>-Pas nécessairement de contours précis</p>	<p>-Mobilisation du droit commun</p> <p>-Mobilisation des crédits spécifiques Ville</p> <p>-Pérennisation du cadre méthodologique du PRE</p>

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1- Favoriser l'égalité des chances et la réussite éducative

Démarches et dispositifs opérationnels adossés (crédits pré-fléchés):

►**PRE-Programme de Réussite Educative-**

Relevant d'une convention spécifique GIP DSU/Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

►**CLAS-Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité-**

Appel à projets spécifique lancé par la CAF-Pilotage interinstitutionnel

►**Ecole Ouverte**

Appel à projets spécifique lancé par le Rectorat

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Prévenir et traiter le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes</p>	<ol style="list-style-type: none">1-Assurer l'accompagnement du jeune public repéré en difficultés en mobilisant les dispositifs inter-institutionnels : CLAS, Ecole Ouverte et le PRE qui permet une prise en charge renforcé des élèves les plus en difficultés et de leurs familles2-Soutenir les actions de repérage et de prise en charge des publics touchés par l'illettrisme3-Développer les interventions sur le temps péri et extra-scolaire →par des actions favorisant les apprentissages artistiques et culturels en lien avec les dispositifs portés par la Direction des Affaires Culturelles →par des initiatives sensibilisant à la pratique sportive, à la découverte de disciplines sur des horaires étendus ou atypiques4- Déconstruire les stéréotypes de genre
<p>Soutenir l'exercice des compétences parentales</p>	<ol style="list-style-type: none">1-Appuyer le renforcement des ressources dédiées au développement et à la valorisation des compétences parentales2-soutenir les actions portant sur le développement d'activités parents-enfants3- Proposer des actions de soutien et d'accompagnement adapté à la question de la monoparentalité et/ou de la procréation maîtrisée4-Développer des actions spécifiques à destination des parents d'origine étrangère5-Lutter contre l'isolement des familles, spécifiquement celui lié à l'illettrisme

Axe 2- Aller vers la jeunesse des quartiers

Dispositif opérationnel adossé (crédits pré-fléchés):

- Opération Ville Vie Vacances
(Voir document cerfa dédié)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Mettre en place un projet d'intervention en direction des jeunes en rupture	-Développer sur les quartiers des actions d'accompagnement personnalisé des jeunes visant à l'autonomie (remise en activité, logement, santé....)
Adapter l'offre d'animation sociale, culturelle, sportive, de loisirs aux besoins et attentes des jeunes sur chacun des quartiers	-Co-produire à l'échelle ville/quartier des animations adaptées aux attentes, besoins, fonctionnement de tous les jeunes (filles/garçons) -Développer l'accès aux lieux artistiques et culturels pour les jeunes qui en sont les plus éloignés
Soutenir l'engagement citoyen de la jeunesse	-Développer les initiatives innovantes favorisant l'expression et le débat chez les jeunes autour des enjeux de la république

Axe 3-Améliorer la vie de quartier et (re)créer du lien social

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Impulser une dynamique culturelle en direction des habitants.es des quartiers	1-Soutenir les actions à vocation culturelle déployées au cœur des quartiers 2-Promouvoir des projets artistiques et culturels impliquant la participation des habitants.es
Animer et soutenir les initiatives locales productrices de lien social	1-Favoriser les dynamiques locales de solidarités et de sécurité autour de thématiques structurantes (tournois inter-quartiers, accueil des nouveaux habitants, des personnes d'origine étrangère, initiatives inter-générationnelles ...) 2-Valoriser les ressources des quartiers : soutien aux initiatives portées par les habitants.es, renforcement du rôle des structures de proximité
Lutter contre l'exclusion des personnes vulnérables	1-Développer et soutenir les actions en direction des personnes âgées en prévention de la perte d'autonomie et de l'isolement ; améliorant la vie sociale et les services (transport, mobilité, animation, commerces...) 2-Faire connaître les ressources numériques accessibles sur les quartiers et promouvoir l'accompagnement de proximité des personnes éloignées des usages numériques

Axe 4-Lutter contre les inégalités de santé

Démarche adossée:
-Atelier Santé Ville
(Coordination assurée par le CCAS)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
Améliorer l'accessibilité de l'offre en santé	1-Soutenir les actions d'aide à l'accomplissement des démarches administratives afin de lutter contre le non-recours aux droits et assurer une meilleure couverture des publics 2-Développer les activités d'accompagnement en faveur des jeunes, des adultes en souffrance physique et psychique et leur famille 3-Appuyer les actions de prévention menées au bénéfice du public scolarisé
Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes âgées	1-Soutenir les initiatives de promotion de l'activité physique adaptée en direction des séniors.es
Améliorer l'équilibre alimentaire	1-Promouvoir et accompagner les populations dans le but d'orienter leur mode de nutrition vers des pratiques plus saines
Poursuivre la prévention des conduites addictives et des conduites à risques	1-Soutenir les actions de sensibilisation aux dangers des addictions 2-Encourager les actions de prévention des conduites à risques, notamment la cyber-violence 3-Sensibiliser les jeunes et professionnels sur les violences faites aux femmes 4-Agir dans le domaine de la prévention routière, notamment pour les 02 roues

PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 1-Améliorer la qualité urbaine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Développer l'attractivité des quartiers par des actions visant à transformer et améliorer leur image, à valoriser leur identité paysagère et environnementale</p> <p>Responsabiliser et impliquer les habitants pour améliorer la qualité des espaces publics</p>	<p>1-Soutenir et développer des actions collectives d'occupation de l'espace public, pour une réappropriation positive par les habitants.es par le développement de la nature en ville, de l'agriculture urbaine, (jardins créoles, fleurissement...)</p> <p>-Mettre en place des initiatives permettant une plus grande appréhension par les habitants.es de leur environnement social et physique, facteur de respect de ce cadre de vie, fondées sur des pratiques démocratiques (marches exploratoires des habitantes)</p>

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Axe 1-Soutenir le développement économique et accompagner durablement la création d'entreprises dans les quartiers

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
<p>Favoriser et promouvoir l'entrepreneuriat des habitants.es</p> <p>Accompagner le développement de l'activité économique et commerciale des quartiers</p>	<p>1-Stimuler l'initiative privée en favorisant la création d'entreprise, en soutenant les structures qui suscitent et accompagnent l'émergence et le suivi des projets d'entrepreneuriat</p> <p>2-Favoriser l'artisanat dans les quartiers en valorisant les savoir-faire et les compétences des habitants.es</p> <p>3-Faciliter la création d'activités relevant de l'Economie Sociale et Solidaire en développant l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers, notamment au titre de la filière que représente la Silver Economy (loisirs, transports, alimentation, sécurité, santé, habitat...)</p> <p>4-Faciliter la création d'activités visant à satisfaire les besoins des habitants.es (économie résidentielle) mais aussi à assurer une mixité fonctionnelle</p>
<p>Accompagner la revitalisation commerciale au Centre-Ville</p>	<p>-Développer l'accompagnement à la modernisation, l'installation et à la reprise d'activités</p>

Axe 2-Renforcer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers

<p>Lever les freins à l'accès à l'emploi</p>	<p>1-Lever les freins périphériques à l'inscription dans un parcours professionnel et à l'emploi et spécifiquement ceux qui empêchent la mobilité des habitants.es, leur accessibilité aux zones d'emploi et de services, en développant notamment l'accès au permis de conduire et les solutions alternatives à la garde des enfants.</p>
--	--

<p>Lever les freins à l'accès à l'emploi</p>	<p>2-Développer les projets permettant l'acquisition des savoirs numériques de base : accompagner les publics vers une familiarisation et une maîtrise de base des outils numériques afin d'acquérir une autonomie dans les domaines de la recherche d'emploi, de l'apprentissage de la langue française,</p> <p>3-Développer les actions de formation visant la qualification et l'insertion professionnelle des 16-30 ans spécifiquement dans les secteurs suivants : agro-transformation, tourisme, santé et vieillissement, ressources (biodiversité, déchets, énergies renouvelables,), numérique, économie bleue et verte</p> <p>4-Répondre aux difficultés sociales et professionnelles des habitants.es, grâce aux outils de l'Insertion par l'Activité Economique</p>
<p>Développer les liens avec le monde économique</p>	<p>1-Favoriser la mise en relation des demandeurs.euses d'emploi des quartiers avec les entreprises qui embauchent</p> <p>2-Développer les interventions en milieux scolaires pour faire connaître le monde de l'entreprise et ses attendus</p> <p>3-Sensibiliser le monde de l'entreprise à la prévention, à la lutte contre les discriminations</p>

PILIER VALEURS DE LA REPUBLIQUE/CITOYENNETE

<p>Favoriser la place des femmes dans l'espace public et lutter contre les violences à l'égard des femmes</p>	<p>1-Lutter contre les discriminations et contre le sentiment d'insécurité dans les lieux publics, les équipements, les transports...</p> <p>2-Promouvoir l'égalité filles-garçons</p> <p>3- Proposer des initiatives visant à Lutter contre les violences intrafamiliales et les violences conjugales</p>
<p>Mobiliser les dispositifs permettant une meilleure connaissance des institutions</p>	<p>-Développer les projets permettant une meilleure connaissance par les habitants.es des institutions, de leurs projets, en utilisant les supports adaptés</p>
<p>Développer les actions sur les valeurs de la République et la citoyenneté répondant au fonctionnement et à la réalité des jeunes</p>	<p>-Proposer des actions visant à lutter contre les incivilités (dépassement de vitesse en agglomération, nuisances sonores,...), à sensibiliser les habitants sur leurs droits et devoirs et former aux valeurs de la République</p>

GUIDE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

VOTRE PROJET PEUT-IL BENEFICIER D'UNE SUBVENTION ?

Les porteurs de projet éligibles sont :

- les associations (loi 1901), dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées, à jour de leurs cotisations fiscales et sociales et possèdent un numéro SIRET
- les personnes morales de droit public, comme privé : établissements publics et autres organismes sans but lucratif
- à certaines conditions, les entreprises oeuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires

Les propositions d'action et leur mise en œuvre devront répondre à un certain nombre d'attentes qui seront évaluées lors de l'instruction du dossier :

- 1/ Cibler de façon majoritaire les habitants des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille
- 2/ Accorder une attention particulière à la pertinence des besoins. Ceux-ci devront être justifiés par des éléments de diagnostic, l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et son ancrage territorial.
- 3/ S'inscrire dans les objectifs opérationnels concrets identifiés dans le présent appel à projets
- 4/ Définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire, auprès des habitants des quartiers prioritaires
- 5/ Afficher clairement les objectifs de mixité femme/homme en argumentant le choix des moyens retenus pour y parvenir
- 6/ Se dérouler entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Le budget opérationnel de l'action est présenté sur l'année civile. Seuls cas particuliers : les projets adossés au calendrier scolaire
- 7/ Porter sur des actions spécifiques et non sur le fonctionnement global de la structure
- 8/ Faire apparaître l'adéquation des moyens aux objectifs du projet : les moyens humains et partenariaux mobilisés, la faisabilité financière, la complémentarité des financements (crédits spécifiques, de droit commun, capacité d'autofinancement)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

Pour tout nouveau projet, il vous est demandé de prendre impérativement contact avec le GIP DSU avant de déposer votre demande

Il est en effet nécessaire de vérifier préalablement la recevabilité de la demande au regard des spécificités des financements « Politique de la ville ».

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au : 08 mars 2021

Aucun dossier ne sera pris en compte après cette date

LES DOCUMENTS A FOURNIR : Uniquement en version numérisée

Il est impératif de respecter le format proposé dans cet appel à projets.

Les demandes de subvention ou les bilans qui seront présentés sur d'autres supports ne seront pas examinés.

►1/Dossier de demande de subvention et/ou dossier « Ville Vie Vacances »

Toutes les rubriques doivent être renseignées. Remplir une fiche par projet.

Les dossiers peuvent être complétés en annexe par tout document que vous souhaitez adjoindre à l'appui de votre demande (rapports, note d'opportunité...)

Dispositif Ville Vie Vacances

le présent appel à projets intègre les actions relevant de ce programme. Les dossiers seront donc examinés en même temps. Les porteurs de projet ayant réalisé une action durant la période des grandes vacances, des vacances de la Toussaint et des vacances de Noël 2020, doivent remettre les bilans qui s'y rapportent.

Les critères spécifiques aux actions

-l'âge privilégié : 11-18 ans-Il s'agit de réussir à toucher des jeunes éloignés des institutions

-L'action doit traduire un projet socio-éducatif. Le jeune doit être placé dans une démarche d'autonomisation et mis en situation de contribuer activement à la réalisation du projet. L'implication des familles reste un objectif prioritaire et les opérateurs doivent veiller à la mixité des actions (filles-garçons)

-Ils seront par ailleurs attentifs à la qualification des encadrants.

-Compte tenu du calendrier de la procédure, les projets ne concerneront que les grandes vacances, les vacances de la Toussaint et les vacances de Noël.

►2/Pièces complémentaires

-Pour une 1^{ère} demande , fournir :

- Les statuts et la liste des dirigeants
- Un relevé d'identité bancaire, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET
- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat N-1)
- Le rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant)

-Pour une demande de renouvellement :

- Le plus récent rapport d'activités approuvé par l'AG
- Les comptes approuvés par l'AG du dernier exercice clos

-Tous les autres documents nommés en première demande uniquement s'ils ont été modifiés (ex : changement de RIB)

►3/ Bilan opérationnel et financier

Pour les porteurs ayant bénéficié de subvention(s) en 2020, qui souhaitent reconduire un projet et/ou solliciter de nouvelles demandes, le dossier « Bilan opérationnel et financier » ou le « bilan temporaire » de l'action 2020 si le projet n'est pas terminé. Les documents doivent être visés par le Président et le trésorier de l'association ou par le représentant légal.

Au regard de l'impact de la crise sanitaire, des dispositions particulières seront mises en place concernant les projets qui n'auraient pas été lancés ou qui ne sont pas achevés au 31/12/20. L'examen des bilans présentés permettra d'apprécier le caractère de ces dispositions (si nécessaire, modifications des conditions initiales d'attribution).

L'absence de bilan final ou intermédiaire est un motif de non-éligibilité du projet.

LES REGLES DE FINANCEMENT

-Les subventions octroyées par le Contrat de Ville s'inscrivent **en complémentarité des crédits du droit commun** de l'ensemble des partenaires.

Pour les porteurs de projets sollicitant en co-financement les crédits **de la CACEM et/ou de l'ARS**, (ces 02 institutions font l'objet d'un conventionnement avec le GIP), afin de simplifier le processus d'instruction et de réponse et d'assurer un arbitrage inter-partenarial, le besoin financier sollicité sera **global** et les dossiers seront transmis à ces institutions **par le GIP**.

Toute autre demande devra être déposée auprès des institutions concernées.

-Le budget de l'action doit être distinct du budget prévisionnel de la structure

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles

-Prise en compte des frais de structure

Les frais de structure ne pourront dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Pour le calcul des charges, il y a lieu de prendre en considération:

► les charges directes appelées aussi « frais de fonctionnement » ; ce sont les charges directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action,

► les charges indirectes appelées aussi « charges de structure » ou « frais généraux » qui concernent les dépenses liées à l'administration et à l'organisation. Ces frais ne sont pas imputables à une action et doivent être calculées selon une règle de répartition (postes administratifs, loyer, assurance..). La clé de répartition doit être clairement établie pour l'ensemble des actions portées par la structure.

-Valorisation du bénévolat et des mises à disposition

Les actions faisant appel au bénévolat et à une mise à disposition de locaux et/ou de matériels doivent faire l'objet d'une valorisation comptable et intégrer le budget prévisionnel de l'action (compte 87 « contributions volontaires ») afin de permettre l'appréciation du coût total réel des actions.

A QUI VOUS ADRESSER ?

Les membres de l'équipe opérationnelle du CDV se tiennent à la disposition des porteurs de projets pour assurer une mission de conseil et d'assistance au montage de projets.

Comme l'année dernière, des permanences seront mises en place pour la réception des porteurs de projets. Les dates et horaires seront communiqués par notre service d'accueil.

GIP DSU Le Lamentin – 14, boulevard Fernand Guillon/97 232 Le Lamentin- ☎ : 05 96 50 85 57
Marièle IPHAINE, Directrice du GIP DSU miphaine@mairie-lelamentin.fr
Nathalie STEPHANIE VICTOIRE, Assistante de Direction nstephanievictoire@mairie-lelamentin.fr
<u>CASE (Centre D'action sociale et Educative) de Pelletier :</u> Jacqueline BOUTANT Directrice jboutant@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 65 01 63
<u>CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)</u> Sébastien GABRIEL Coordonnateur de l'Atelier Santé Ville sgabriel@mairie-lelamentin.fr ☎ : 05 96 66 68 82
<u>Préfecture</u> Sonia REZAIRE Déléguée du Préfet à la politique de la ville sonia.rezaire@martinique.pref.gouv.fr ☎ : 05 96 39 49 46 Murièle CIDLISE-MONTAISE Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité muriel.cidalise-montaise@martinique.pref.gouv.fr ☎ : 05 96 39 49 95

OU DEPOSER LE DOSSIER ?

Tous les documents : demande de subvention, bilan et pièces administratives doivent être présentés uniquement en version numérisée, par mail à l'adresse suivante :

ap-gipdsu@mairie-lelamentin.fr

Les documents qui seront transmis à une autre adresse, ne seront pas pris en compte.